



PRÉFET DE LA LOZÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'une convention Triennale de partenariat relative au recrutement d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie

Mende, le 26 juillet 2023

Ce 26 juillet, le préfet de la Lozère et le procureur de la République représenté par la substitue du procureur, la Police nationale, la Gendarmerie nationale et le Centre intercommunal d'action sociale « Cœur de Lozère » ont signé une convention Triennale de partenariat relative au recrutement d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG). Grâce à cette convention, la Lozère se dote d'un intervenant décisif dans la prise en charge des victimes et la prévention de la délinquance.

Les ISCG ont été mis en place dans les années 1990 pour pallier à un manque de prise en compte de la réalité sociale autour de la situation des victimes de violences.

En 2019, à l'issue du Grenelle des violences conjugales le déploiement de ce dispositif a été identifié comme une priorité de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024. Le déploiement du dispositif s'est donc accéléré mais la Lozère est demeurée le dernier département sans ISCG, alors même que les violences intrafamiliales représentent près de 30 % de l'ensemble des violences commises sur le territoire.

Désormais, grâce à la collaboration de l'ensemble des signataires de la convention et à l'appui la communauté de communes Cœur de Lozère et de son président, M. Laurent Suau, la Lozère bénéficiera d'un ISCG actif sur son territoire. L'État contribuera au financement de l'emploi à hauteur de 80 % la première année, 50 % la deuxième année, 33 % la troisième année et 33 % au-delà et à chaque renouvellement de la convention.

À partir du 7 août prochain, l'ISCG interviendra tantôt au sein des locaux de la Gendarmerie, du commissariat de police de Mende ou du centre intercommunal d'action sociale pour écouter, accompagner, évaluer la nature des besoins sociaux, réaliser des interventions de proximité, si nécessaire dans l'urgence, auprès de victimes ou présumées de violences conjugales et familiales, ainsi que de leur entourage.

Direction des services du cabinet

Tél. : 04 66 49 60 56 / 06 74 57 49 65
Mél. : pref-communications@lozere.gouv.fr
Service départemental de la communication interministérielle

2 rue de la Rovère
48005 Mende CEDEX